

Prangins, le 9 octobre 2025

Préavis No 86/2025 - Demande de crédit de CHF 2'800'000.- pour l'achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 49 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal le premier membre d'une commission est en principe le rapporteur. Toutefois, les commissions peuvent s'organiser elles-mêmes.

Commission ad hocMembres : **M. Franck ELOI (1^{er} membre) – Alternative pranginoise**

Mme Giovanna BACHMANN – Entente pranginoise

Mme Samira BEN KHALIFA – Entente pranginoise

Mme Corinne PRIMUS – Alliance libérale de Prangins

M. Bastien CLERC – Alliance libérale de Prangins

Commission des financesMembres : **M. Bernard JEANGROS (rapporteur) – Alternative pranginoise**

M. Oswaldo POZZA - Alternative pranginoise

M. Peter DORENBOS (Président) - Alliance Libérale de Prangins

Mme Marie-Josée RIGBY - Entente pranginoise

M. Gérald MULLER - Entente pranginoise

M. Sébastien RUMLEY - Entente pranginoise

Mme Isabelle HERING - Alliance Libérale de Prangins

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers



Secrétaire